



Taxe d'habitation pour deux locataires

Par **Thecle**, le **01/12/2015** à **19:27**

Bonjour,

depuis 3 ans, mon ami et moi-même partageons le même logement. Nous sommes tous les deux inscrits sur le bail.

La taxe d'habitation correspondante a cependant toujours été adressée à mon nom. Il se trouve que j'ai un revenu annuel largement supérieur à celui de mon conjoint... (Je précise que nous ne sommes ni mariés ni pacsés).

Or, il me semble que la TH est indexée sur les revenus des occupants.

Mon conjoint étant non imposable cette année, puis-je faire une demande de dégrèvement ?
Voire faire une réclamation pour les 3 dernières années ? Ou est-ce que je risque de payer encore plus cher si les impôts décident de cumuler les deux revenus ?

Merci de votre réponse.